

# Règlement - pièces graphiques

# N. Autres planches

## N1. Planche Eau

# PLANCHE

## 28

**PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023**

## **Projet de modification n°1**

12

## Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

## PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPI)

 Enveloppe d'application du PFR approuvée

<b>Risque inondation réglementé par le PLUi</b>	
<u>ALÉA RUISELLEMENT</u>	<u>CLASSE RUISELLEMENT</u>
	
Aléa très fort	Classe
	R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
Aléa moyen à forte hauteur	M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
	
Aléa moyen	Serres et tunnels agricoles autorisés

-  Aléa faible
-  Aléa résiduel

198,6  
+ Côte des plus hautes eaux (PHE)  
en mètres (référentiel NGF)

 Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires	
<u>ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES</u>	<u>PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU</u>
 ZS de priorité 1 (P1)	 Périmètre de protection immédiate
 ZS de priorité 2 (P2)	 Périmètre de protection rapprochée
 ZS de priorité 3 (P3)	

Fond de Plan

The legend consists of six entries arranged horizontally. From left to right: 1) A white square labeled 'Parcellaire'. 2) A grey square labeled 'Bâti dur'. 3) A grey square labeled 'Bâti léger'. 4) A blue square labeled 'Elément de voirie'. 5) A blue square labeled 'Bâti flottant'. 6) A blue square labeled 'Cours d'eau'.

